

## Maison Relais ISSANCHOU

### CCAS de Montauban

---

#### **Référents et coordonnées :**

Madame Carine DAMILANO Responsable de service

Madame Sabrina SENAT Directrice du CCAS

**Mail :** [maisonrelais@ville-montauban.fr](mailto:maisonrelais@ville-montauban.fr)

**Tel :** 05.63.22.14.14

#### **Missions :**

- Proposer un logement adapté à des personnes en situation de précarité, d'isolement, d'exclusion sociale et qui sont dans l'incapacité à court terme d'intégrer un logement de droit commun.
- Réadapter progressivement les résidents à la vie quotidienne et développer le lien avec l'environnement social.

**Typologie d'hébergement :** 25 appartements (T1 et T2) dans une résidence neuve et sécurisée avec digicode. Balcons individuels. 1 jardin.

**Localisation :** Montauban.

**Accessible en transport en commun :** oui

**Accessibles aux personnes à mobilité réduite :** oui pour tous les logements, ascenseur.

**Public accompagné:** toute personne majeure ayant un faible niveau de ressources issues de minima sociaux pour l'essentiel se trouvant dans une situation d'isolement et/ou d'exclusion lourde.

**Les modalités d'accompagnement :** Le site est animé par une équipe pluridisciplinaire.

Présence de deux travailleurs sociaux (AS, CESF, Educateur spécialisé) du lundi au samedi midi + Astreinte 24h/24.

Un parcours progressif et personnalisé : projet individuel d'accompagnement. Prise en charge sans limitation de durée.

- **En individuel :** accès aux droits, démarches administratives, gestion du quotidien et du budget, accès aux soins et à la santé, accès aux loisirs et à la culture, insertion professionnelle, orientation vers le droit commun.
- **En collectif :** développer l'esprit de groupe, l'entraide, la solidarité et favoriser l'expression. Accueil collectif sur une salle commune : « accueil-café » quotidien, un repas partagé par semaine, activités diverses (ateliers) et mise en œuvre de projets. Un conseil de maison obligatoire.

**Loyer :** oui, ouvrant droit à l'allocation logement.

**Restauration :** pas de restauration collective, un repas partagé obligatoire par semaine, aide à la réalisation des courses à la demande.

**Animaux acceptés :** oui, selon règlement intérieur.